

Le PRÉSIDENT: M. McIvor pourrait peut-être continuer.

*M. Evans:*

D. Qu'est ce blé au comptant?—R. L'arrêté en conseil ci-haut confère à la Commission le pouvoir de prendre possession de tout le blé au Canada et de l'ajuster aux prix des récents niveaux.

*M. Donnelly:*

D. Ces chiffres ne signifient rien avant le 1er août?—R. Non; les ventes à même le compte précité ne représenteront rien pour qui que ce soit.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous ces chiffres?

M. PERLEY: Pas si le Comité croit qu'ils n'ont aucune valeur.

Le PRÉSIDENT: Vous ne prendrez pas l'attitude que la Commission vous refuse des données?

M. PERLEY: Si M. McIvor dit que ces chiffres sont inutiles, autant ne plus insister.

M. McIVOR: Je ne veux pas, monsieur Perley, que vous ou qui que ce soit disiez demain que nous avons refusé ces renseignements. Je répète, cependant, que je ne crois pas qu'ils vous seront de quelque utilité. Les renseignements qui vous seraient utiles ont trait au règlement définitif qui figurera aux comptes de la Commission au 31 juillet.

*M. Perley:*

D. Donnez-nous la situation le 5 et puis à la fin de chaque semaine jusqu'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Quel est le désir du Comité sous ce rapport? Le Comité consent-il à la divulgation de ces données?

M. EVANS: M. McIvor n'a-t-il pas dit que ces chiffres ne seraient donnés que jusqu'au 14 mai?

M. McIVOR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dois-je assumer que le Comité veut ces renseignements? (Adopté.)

M. R. C. FINDLAY est rappelé.

Le TÉMOIN: Je crois que la première question se rapportait à la situation le 5 mars. La Commission n'avait rien.

*M. Perley:*

D. Vous n'aviez pas d'options?—R. Pour nous-mêmes?

D. Oui.—R. Je ne crois pas que cela soit en jeu. Les renseignements demandés n'ont trait qu'à l'arrêté en conseil 1803.

D. Quelle est la date de l'adoption de l'arrêté en conseil?—R. Le 9 mars.

D. Exposez-nous la situation à cette date.—R. La situation était inchangée.

D. A quel point de vue? Vous n'aviez ni options ni blé au comptant?—R. D'après cet arrêté en conseil.

D. A partir de quelle date pouvons-nous obtenir des données?—R. A partir du 16 mars.

D. Quelle était alors la situation?—R. Nous avions alors des achats à terme représentant 6,730,000 boisseaux.

Le PRÉSIDENT: Si le témoin part de la semaine suivante, cela sera-t-il satisfaisant?

M. PERLEY: Oui.

D. Qu'avez-vous dit?—R. 6,095,000 boisseaux.

D. D'achats à terme?—R. Oui.